



D.2025.06.18.1.2.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 18 Juin 2025

1 - LIGNE C – LIGNE AEROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.2 - FONCIER

1.2.1 – Connexion Ligne B : Enquête parcellaire complémentaire – Demande d'arrêté d'ouverture d'enquête

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Carneiro)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Grass)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe		X (M. Chérubin)	
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Semperboni)	
TERRISSE Jean-Marc			X

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.2.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2017.10.04.2.1 du 4 octobre 2017, le Comité Syndical a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie, la réalisation de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.2 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la Déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Connexion Ligne B et a décidé d'en poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n°D.2021.12.15.1.1.1 du 15 décembre 2021, le Comité Syndical a approuvé les études d'avant-projet de l'opération Connexion Ligne B et a arrêté la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération Connexion Ligne B à 227 M€ HT (valeur janvier 2017), ainsi que son calendrier de réalisation actualisé, prévoyant une mise en service en septembre 2027.
- Par délibération n°D.2023.02.08.1.1.2 du 8 février 2022, le Comité Syndical a approuvé l'actualisation de l'enveloppe financière de l'opération Connexion Ligne B et l'a arrêté à 249,3 M€ HT (valeur janvier 2017).
- Par délibération n° D.2019.02.06.1.8 du 6 février 2019, le Comité Syndical a approuvé l'engagement des démarches nécessaires auprès du Préfet pour le lancement de l'enquête publique unique pour les opérations de la Ligne C de métro, Ligne Aéroport Express et Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2024.10.16.1.2.4 du 16 octobre 2024, le Comité Syndical a approuvé l'engagement des démarches nécessaires auprès du Préfet pour l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire pour l'opération de la Connexion Ligne B qui s'est déroulée du 4 au 20 décembre 2024.

L'enquête parcellaire de l'opération Connexion Ligne B s'est déroulée conjointement à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du 6 juin 2019 au 18 juillet 2019.

La déclaration de projet a entériné des adaptations de tracé et d'implantations d'ouvrages pour tenir compte de l'enquête publique avant que le projet ne soit déclaré d'utilité publique le 7 février 2020.

Afin d'assurer la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation de l'ouvrage de transport public, une enquête parcellaire complémentaire sur les communes de Ramonville Saint Agne et de Labège est rendue nécessaire pour les motifs suivants :

- Défaut de notification de l'enquête initiale à un propriétaire foncier ayant accepté la réalisation des travaux au travers de la convention signée mais dont l'accord sur les modalités de la cession ne peut être obtenu.
- Information de propriétaires n'ayant pas été notifiés précédemment en raison de la mutation des biens concernés.

A la vue de ces éléments, il convient de soumettre à enquête complémentaire un dossier parcellaire portant sur l'actualisation de la superficie de l'emprise de l'enquête parcellaire initiale.

Le dossier parcellaire joint à la présente délibération est constitué d'un dossier édité pour les communes de Ramonville Saint Agne et de Labège comprenant une notice explicative (guide lecture), un état parcellaire et des plans parcellaires.

Il est précisé que l'identité des propriétaires, figurant au dossier d'enquête parcellaire joint en annexe, est susceptible d'actualisation avant diffusion du dossier parcellaire aux services de la Préfecture.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la saisine de Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne afin de solliciter l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités à solliciter l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire, y compris sous sa forme simplifiée, pour l'opération de la Connexion de la ligne B du métro.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES